

Document de restitution 2009 des données d'activité et de fonctionnement validées des départements :

Mise en perspective des données départementales avec le niveau national

La CNSA s'est engagée dans la convention d'appui à la qualité de service 2006-2008 que chaque président de Conseil général a signée avec le Directeur de la CNSA à restituer à chaque département ses données d'activité et de fonctionnement mises en perspectives avec la synthèse nationale. Cette clause est reprise dans les conventions 2009-2011.

En 2010, quatrième année d'application de la convention, 96 départements ont validé et retourné leurs données à la CNSA dans les délais impartis. Ainsi, pour le rapport d'activité 2009, la synthèse est réalisée sur un échantillon de 96 réponses.

Les graphiques présentés ci-après dans la restitution sont parfois basés sur un échantillon inférieur à 96 lorsque certaines réponses n'ont pas pu être analysées.

La restitution présentée ici permet de tracer un bilan de la quatrième année d'existence des maisons départementales des personnes handicapées en termes d'activité et d'organisation.

Rappel de la démarche du processus d'échange de données

Le processus d'échange de données s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la qualité de service. Il est convenu qu'au 15 février de chaque année, la CNSA envoie des données pré-remplies[1], à valider, aux départements qui eux-mêmes doivent les retourner à la CNSA. L'échéance en rythme de croisière pour ces retours est fixée contractuellement au 2 avril de chaque année.

Pour cette troisième année de mise en place du processus, le recueil des données s'est échelonné jusqu'au 7 mai 2010.

Les indicateurs qui font l'objet de ces échanges peuvent être rangés en trois groupes :

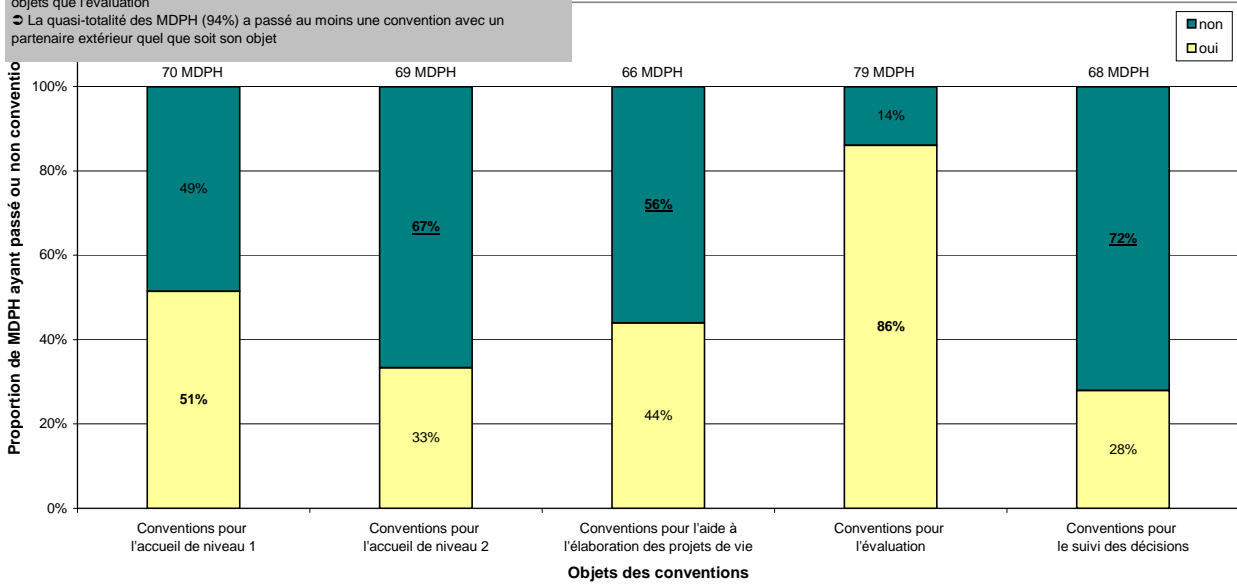
- *Les données de contexte concernent notamment les informations en termes de démographie, de minima sociaux, d'équipement sanitaire et social, propres à chaque département ; elles sont issues de la statistique publique nationale ;*
- *Les données d'activité concernent l'activité de la MDPH en termes de demandes de prestations et de décisions, pour les enfants et les adultes ; elles s'attachent aussi à l'activité de l'accueil et de l'évaluation ;*
- *Les données de fonctionnement couvrent des questions organisationnelles locales telles que les conventions de partenariat, les personnels de la MDPH, l'équipe pluridisciplinaire.*

Ces données font l'objet d'une synthèse nationale chaque année présentée au Conseil de la CNSA qui permet aussi de positionner chaque département dans le paysage national. Une restitution personnalisée est ainsi envoyée à chaque département.

[1] Les données calculées par la CNSA sont issues pour cette année encore des systèmes d'information nationaux,

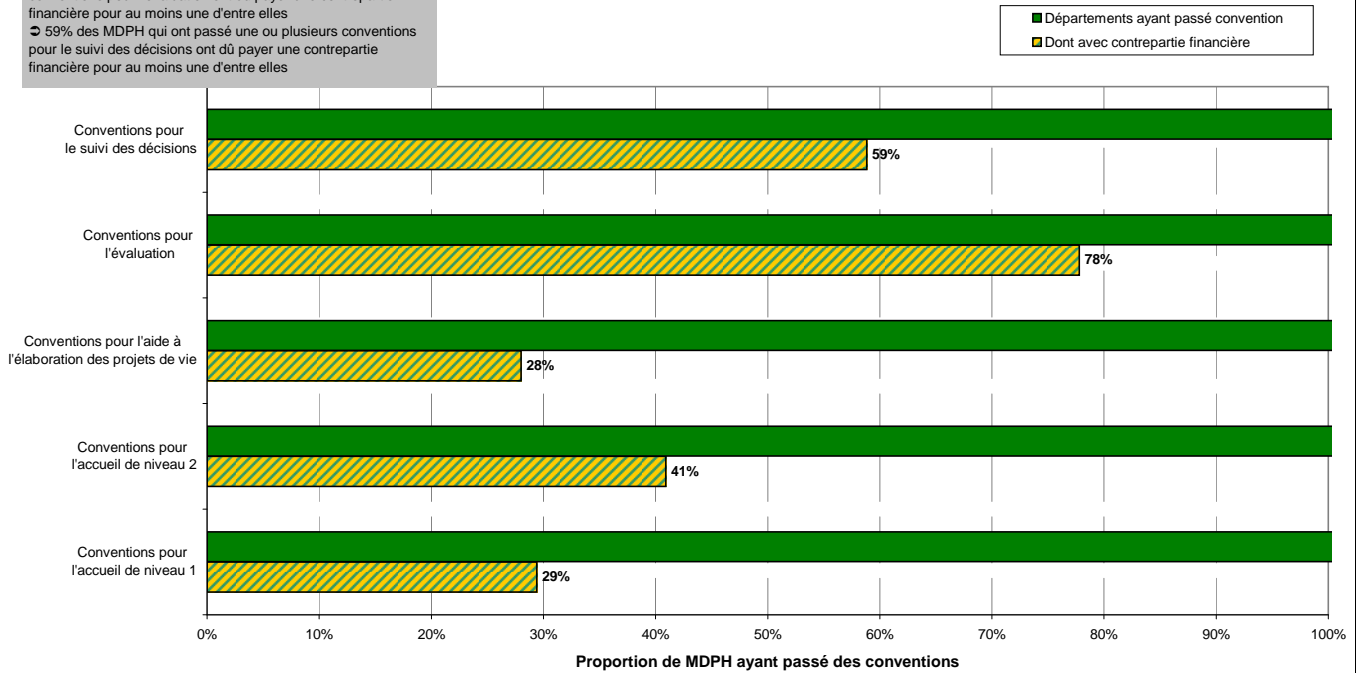
Conventions partenariales passées par la MDPH par mission
- Etat des lieux en 2009

Comme en 2008, plus de la moitié des MDPH (51%) a passé au moins une convention pour l'accueil de niveau 1 et la très grande majorité des MDPH (86%) a passé une ou plusieurs conventions pour l'évaluation
Près des deux tiers des MDPH (65%) a passé au moins une convention pour d'autres objets que l'évaluation
La quasi-totalité des MDPH (94%) a passé au moins une convention avec un partenaire extérieur quel que soit son objet

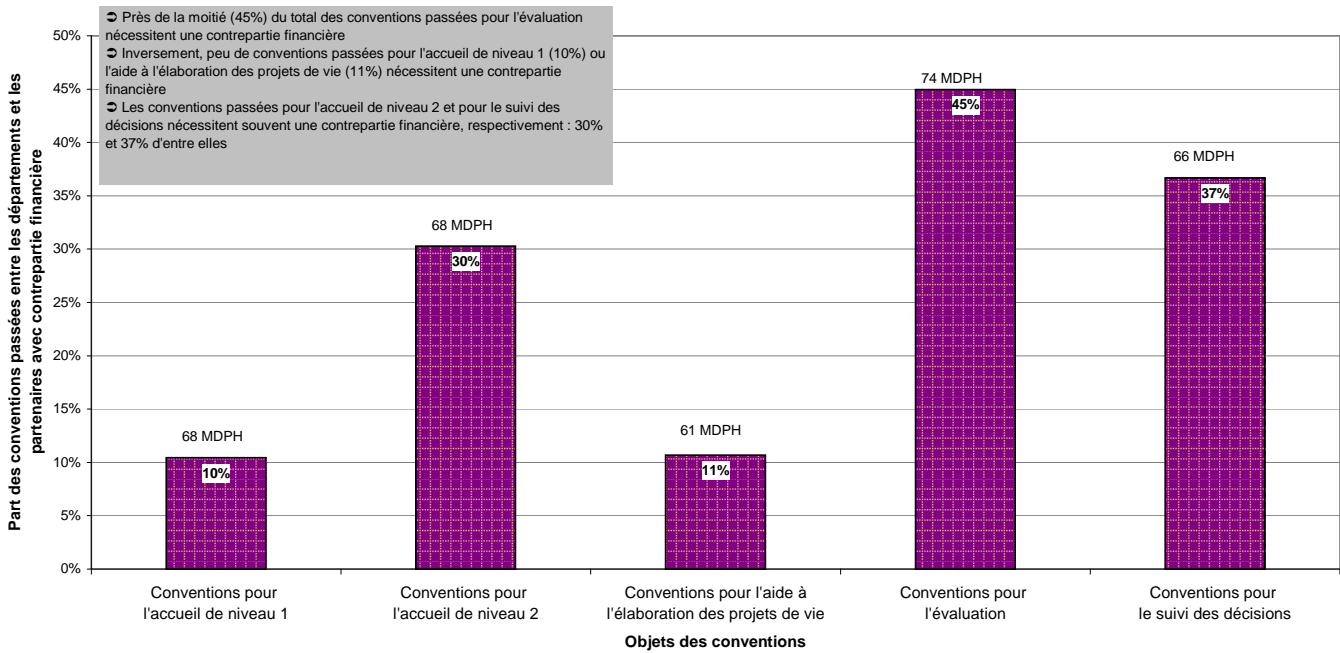


MDPH ayant passé au moins une convention avec contrepartie financière
- Déclarations à fin 2009

78% des départements ayant passé une ou plusieurs conventions pour l'évaluation ont dû payer une contrepartie financière pour au moins une d'entre elles
59% des MDPH qui ont passé une ou plusieurs conventions pour le suivi des décisions ont dû payer une contrepartie financière pour au moins une d'entre elles



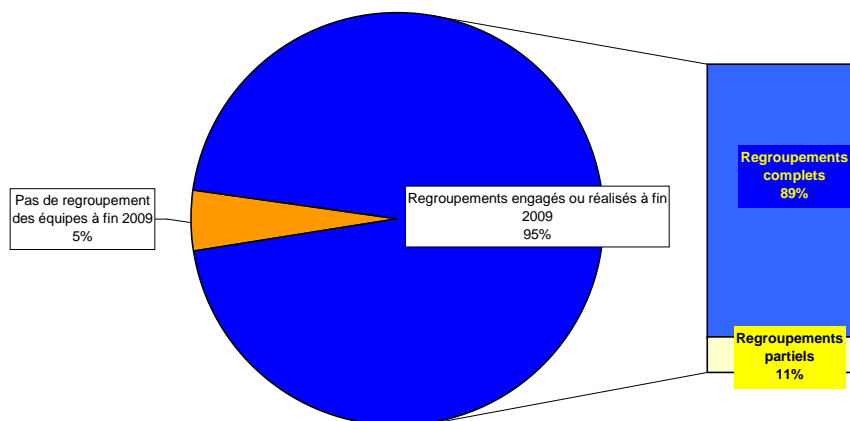
Proportion de conventions passées avec contrepartie financière - Etat des lieux en 2009



Regroupements des équipes à fin 2009 - Etat des lieux Echantillon : 99 MDPH

Commentaires :

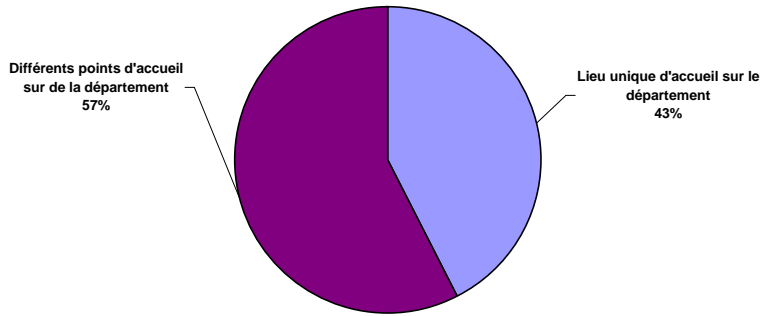
- ↳ En 2008, 86% des MDPH avaient regroupé partiellement ou totalement leurs équipes.
- ↳ En 2009, 95% d'entre elles ont engagé ou réalisé un regroupement. Il reste peu de MDPH avec des équipes totalement éclatées (5%).
- ↳ Les regroupements qui s'opèrent sont dans leur quasi-totalité complets.



Organisation de l'accueil sur le territoire - Etat des lieux en 2009
Echantillon : 87 MDPH

Commentaires :

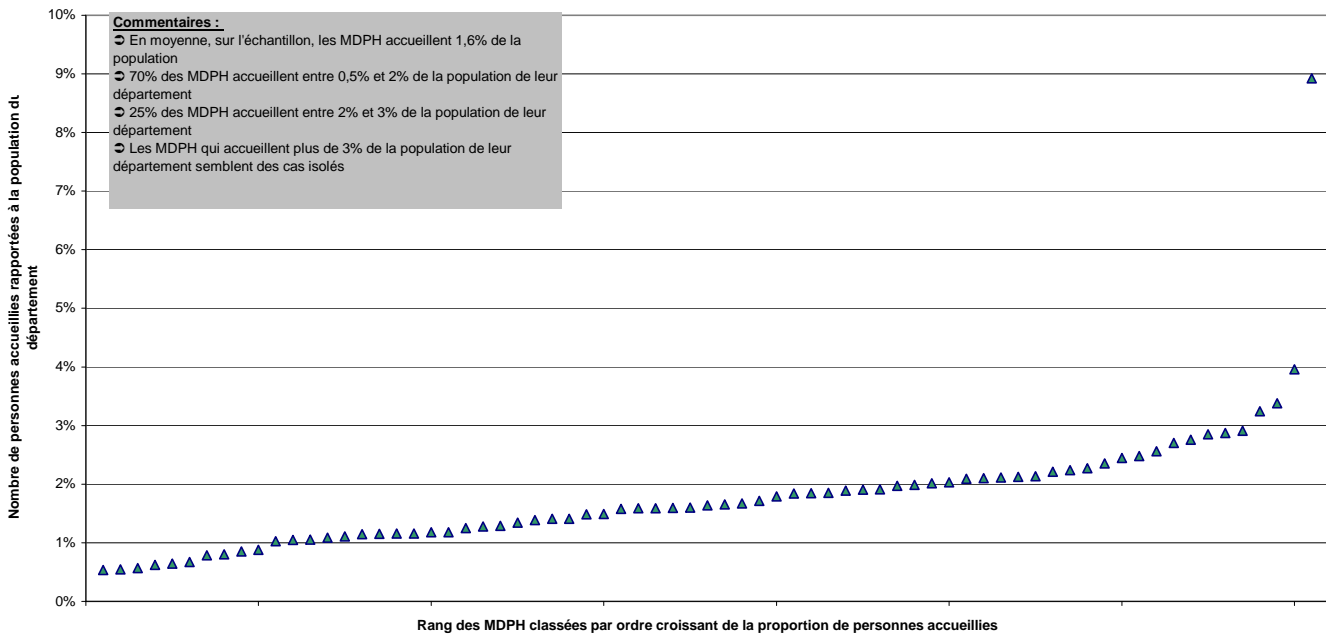
- ↳ Quand l'accueil est territorialisé, les unités territoriales du Conseil général participent à cet accueil dans 54% des départements (Echantillon : 50 MDPH)
- ↳ L'accueil organisé avec les CCAS, les CLIC et les CAF est moins fréquent. Toutefois ces organisations participent à l'accueil respectivement dans 30% 20% et 14% des départements. (Echantillon : 50 MDPH)
- ↳ Lorsque l'accueil est territorialisé, le nombre de points d'accueil varie très fortement d'un département à l'autre : 65% des MDPH ont entre 2 et 9 points d'accueil ; 30% ont au moins 10 relais disséminés sur le département (Echantillon : 43 MDPH)



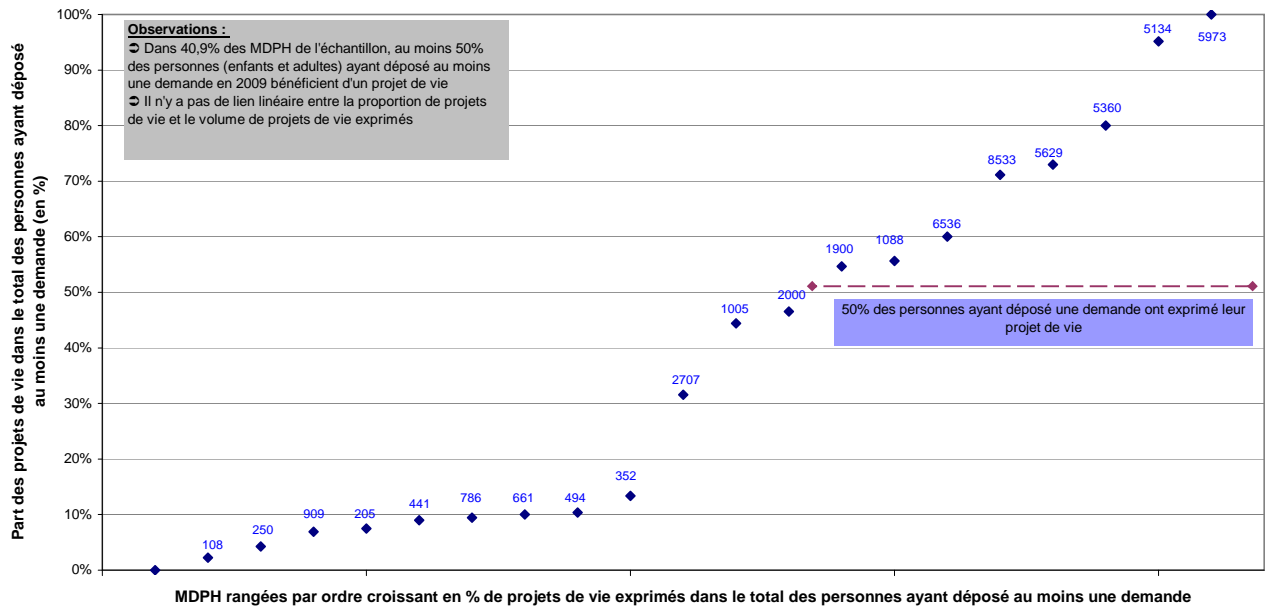
Proportion de personnes du département accueillies physiquement dans les MDPH (et éventuellement par leurs relais lorsque l'accueil est territorialisé)
Echantillon : 71 MDPH

Commentaires :

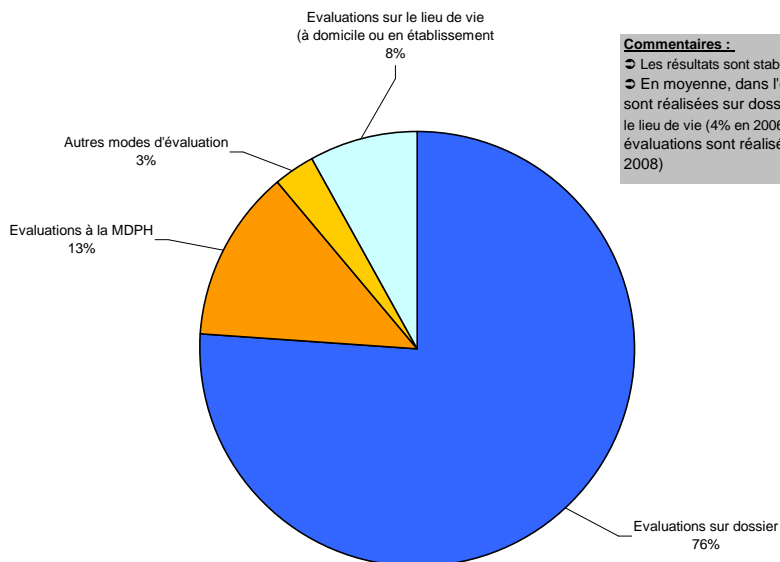
- ↳ En moyenne, sur l'échantillon, les MDPH accueillent 1,6% de la population
- ↳ 70% des MDPH accueillent entre 0,5% et 2% de la population de leur département
- ↳ 25% des MDPH accueillent entre 2% et 3% de la population de leur département
- ↳ Les MDPH qui accueillent plus de 3% de la population de leur département semblent des cas isolés



Part des projets de vie dans le total des personnes ayant déposé au moins une demande à la MDPH en 2009.
- Echantillon : 22 MDPH



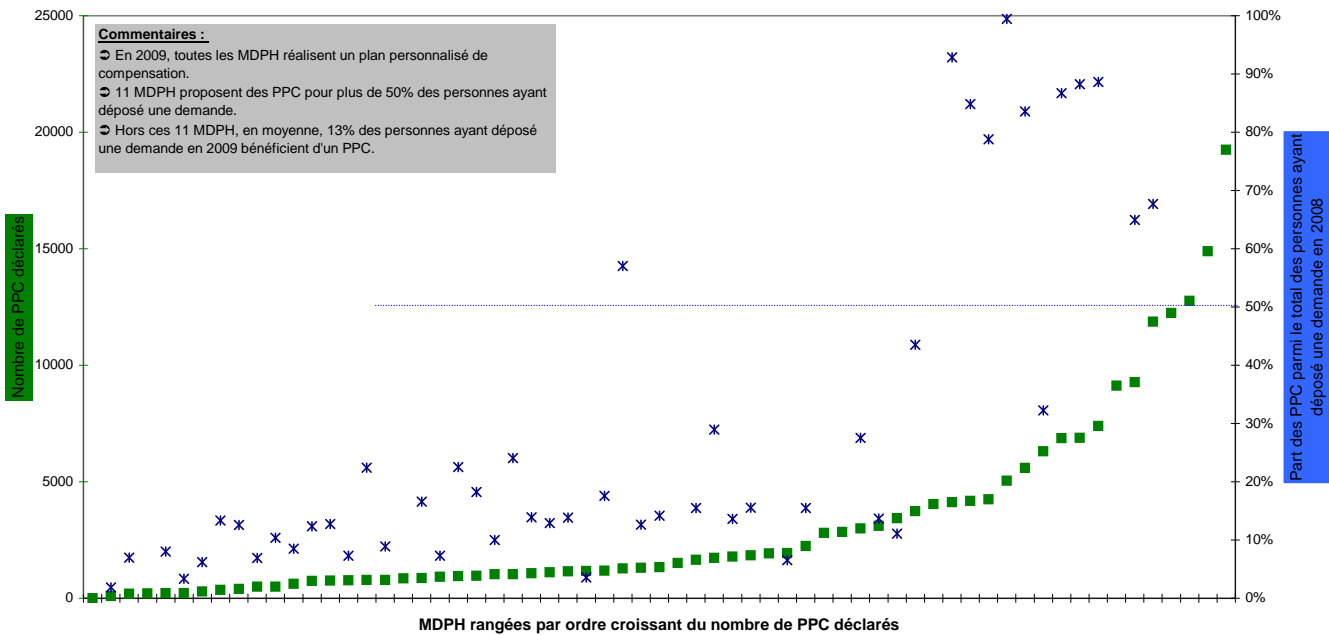
Répartition des modes d'évaluation en 2009
- Echantillon : 48 MDPH



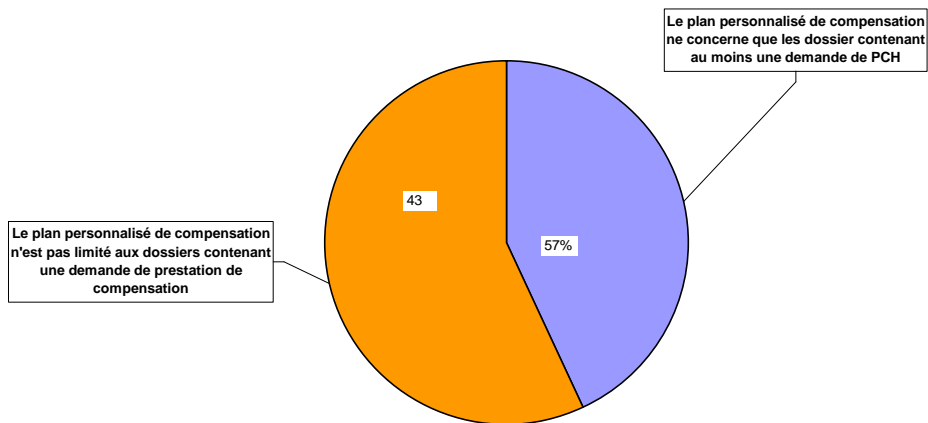
Commentaires :

- ↳ Les résultats sont stables par rapport à 2008.
- ↳ En moyenne, dans l'échantillon, trois quart des évaluations sont réalisées sur dossier, 8% des évaluations sont réalisées sur le lieu de vie (4% en 2006, 7% en 2007, 8% en 2008) et 13% des évaluations sont réalisées en entretien à la MDPH (15% en 2008)

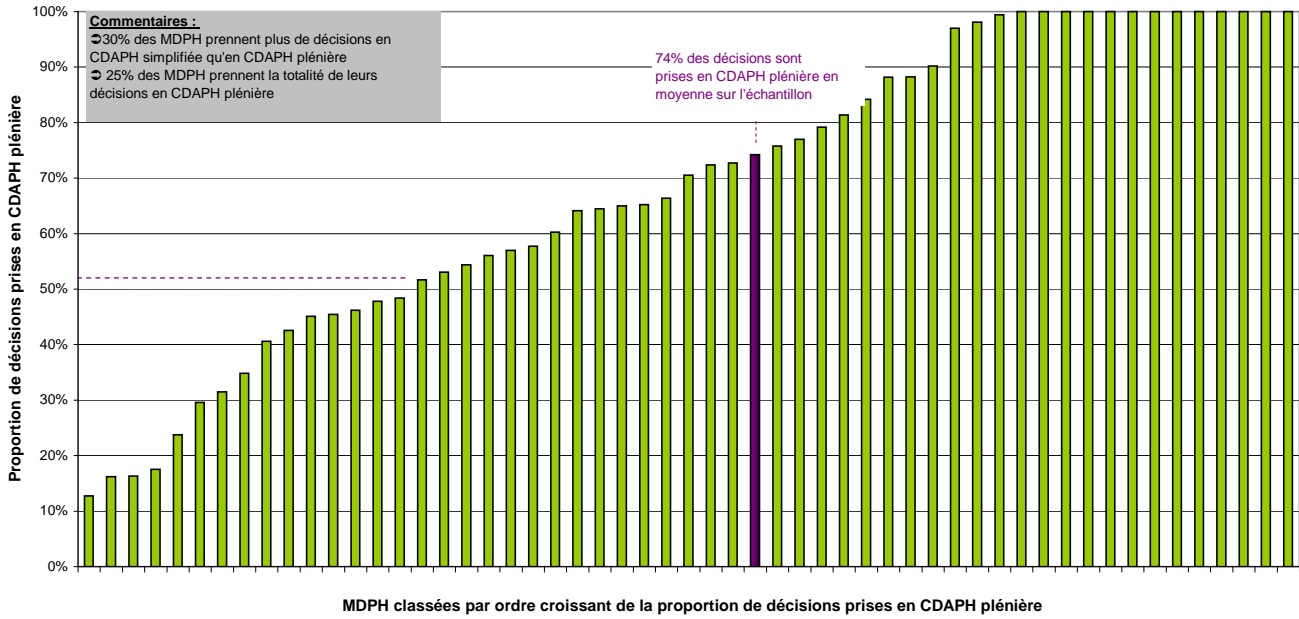
Nombre de PPC formalisés et part des PPC parmi le nombre des personnes ayant déposé une demande en 2009
- Echantillon : 63 MDPH



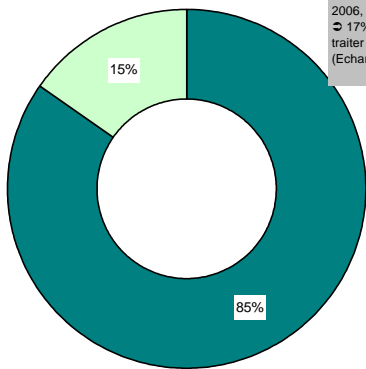
Part des Plans personnalisés de compensation dans le total des demandes examinées en 2009
- Echantillon : 56 MDPH



**Part des décisions prises en CDAPH plénière
- Echantillon : 51 MDPH**



**Conciliation - Etat des lieux à fin 2009
Echantillon : 78 MDPH**

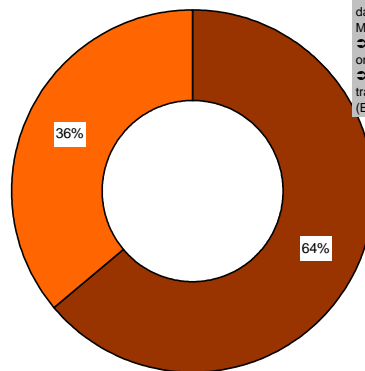


Commentaires :

- ↳ En 2009, 85% des MDPH ont un conciliateur. En 2008, elles étaient 84%, en 2007 75% et en 2006, un peu plus de la moitié (52%)
- ↳ 17% des MDPH n'ont pas eu de conciliation à traiter en 2009 bien qu'un conciliateur soit présent. (Echantillon : 59 MDPH)

■ Présence d'un conciliateur
□ Pas de conciliateur

**Médiation - Etat des lieux à fin 2009
Echantillon : 75 MDPH**

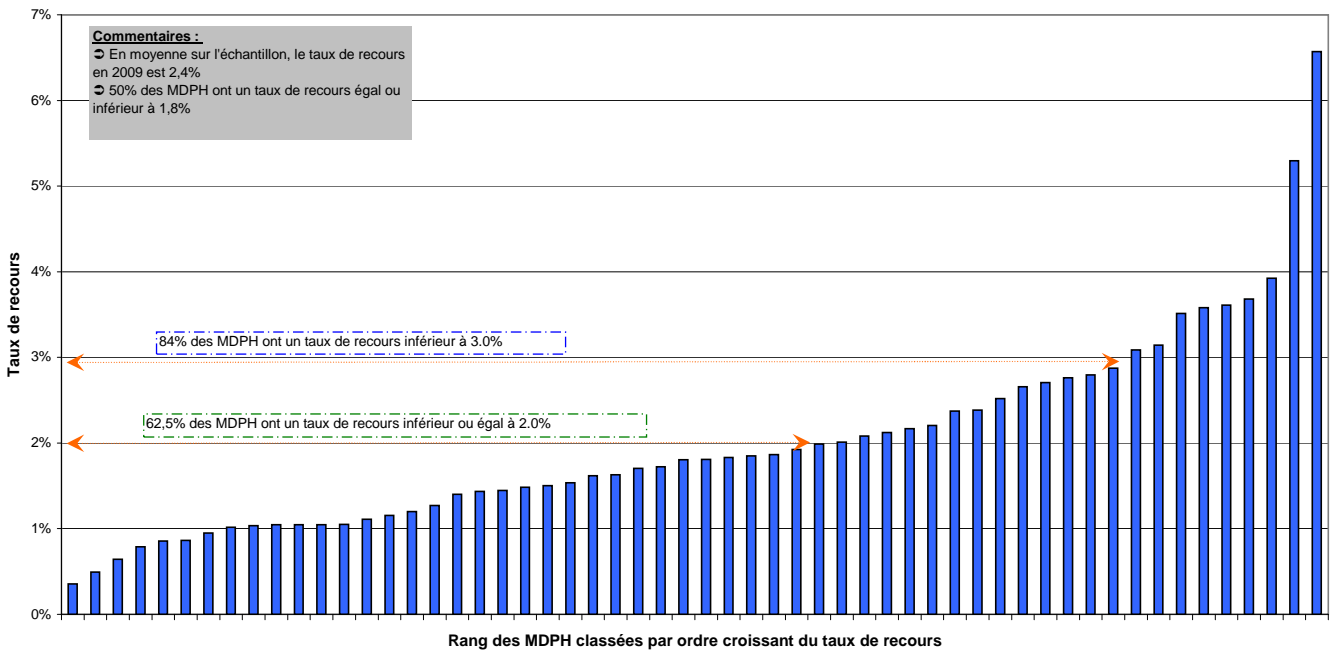


Commentaires :

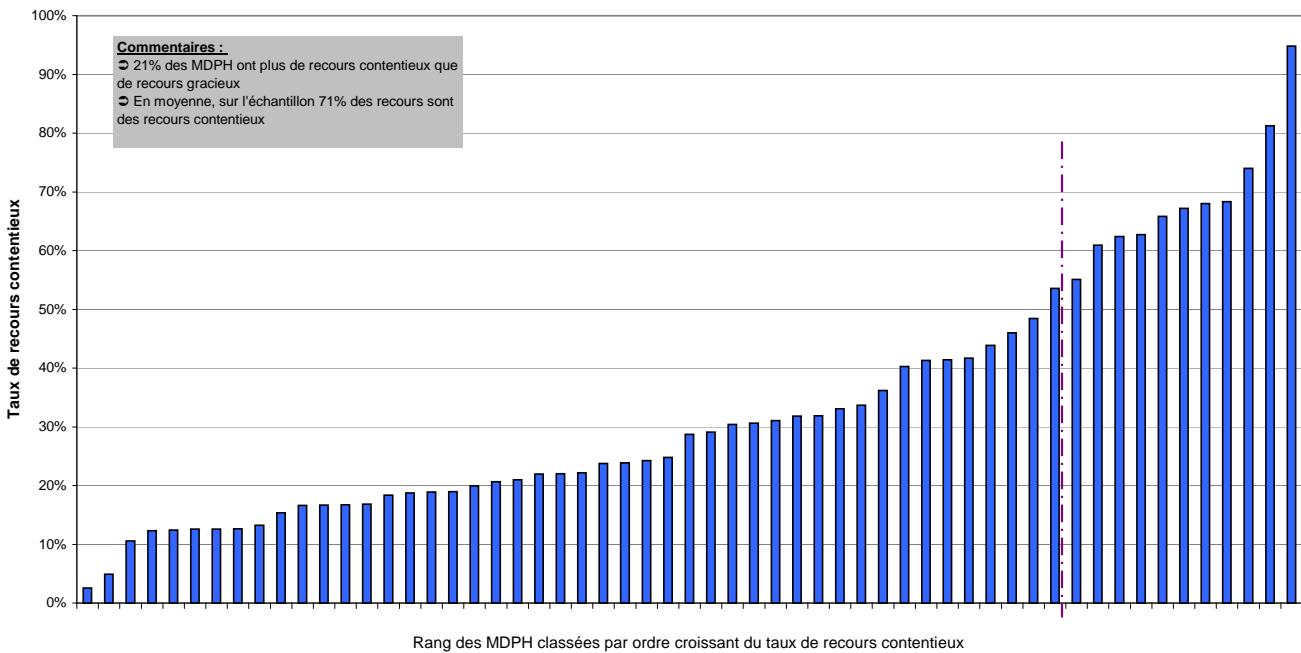
- ↳ En 2009, 64% des MDPH ont nommé un médiateur. En 2008, les médiateurs étaient nommés dans 62% des MDPH, en 2007 dans 58% des MDPH et en 2006 dans 48%.
- ↳ En moyenne, sur l'échantillon, 7,9 médiations ont eu lieu.
- ↳ 40% des MDPH n'ont pas eu de médiation à traiter en 2009 bien qu'un médiateur soit nommé (Echantillon : 37 MDPH)

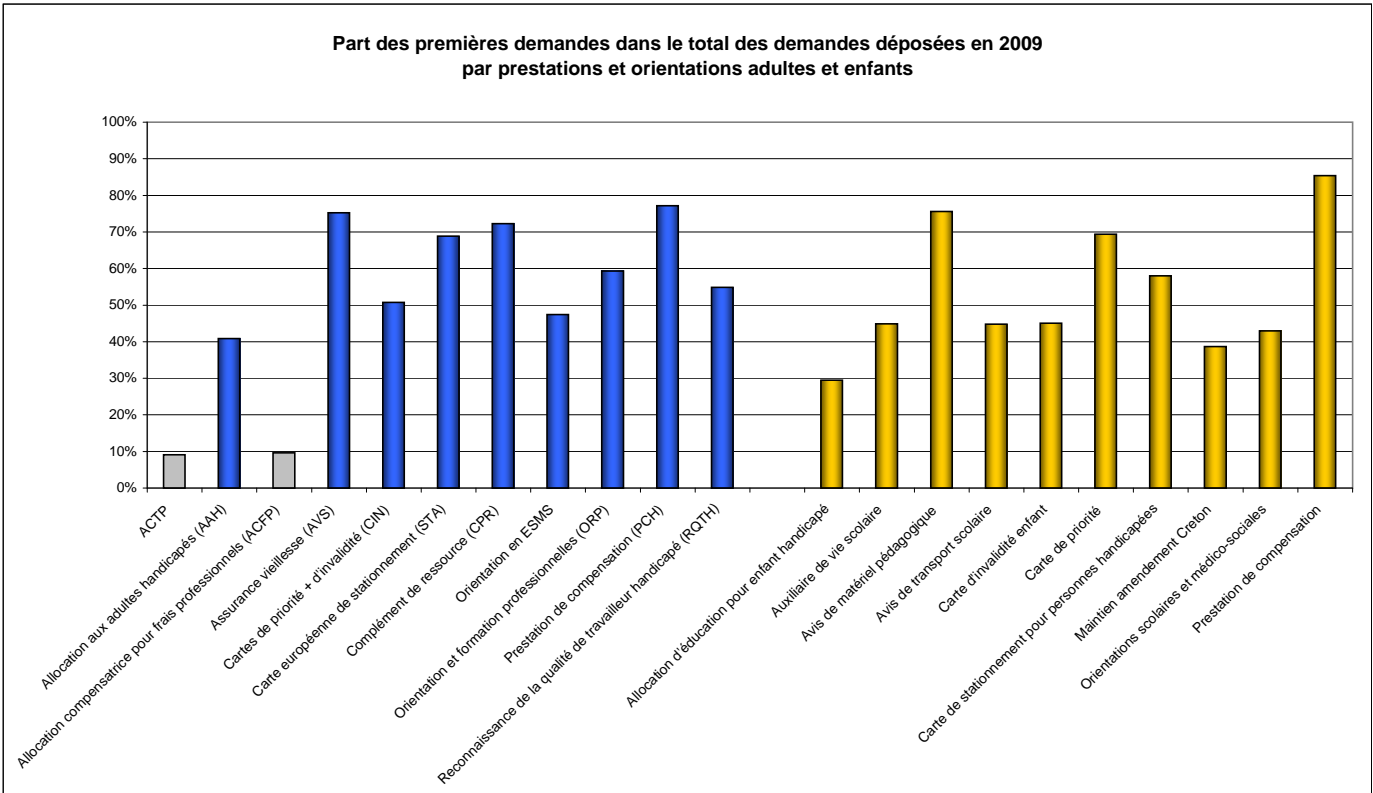
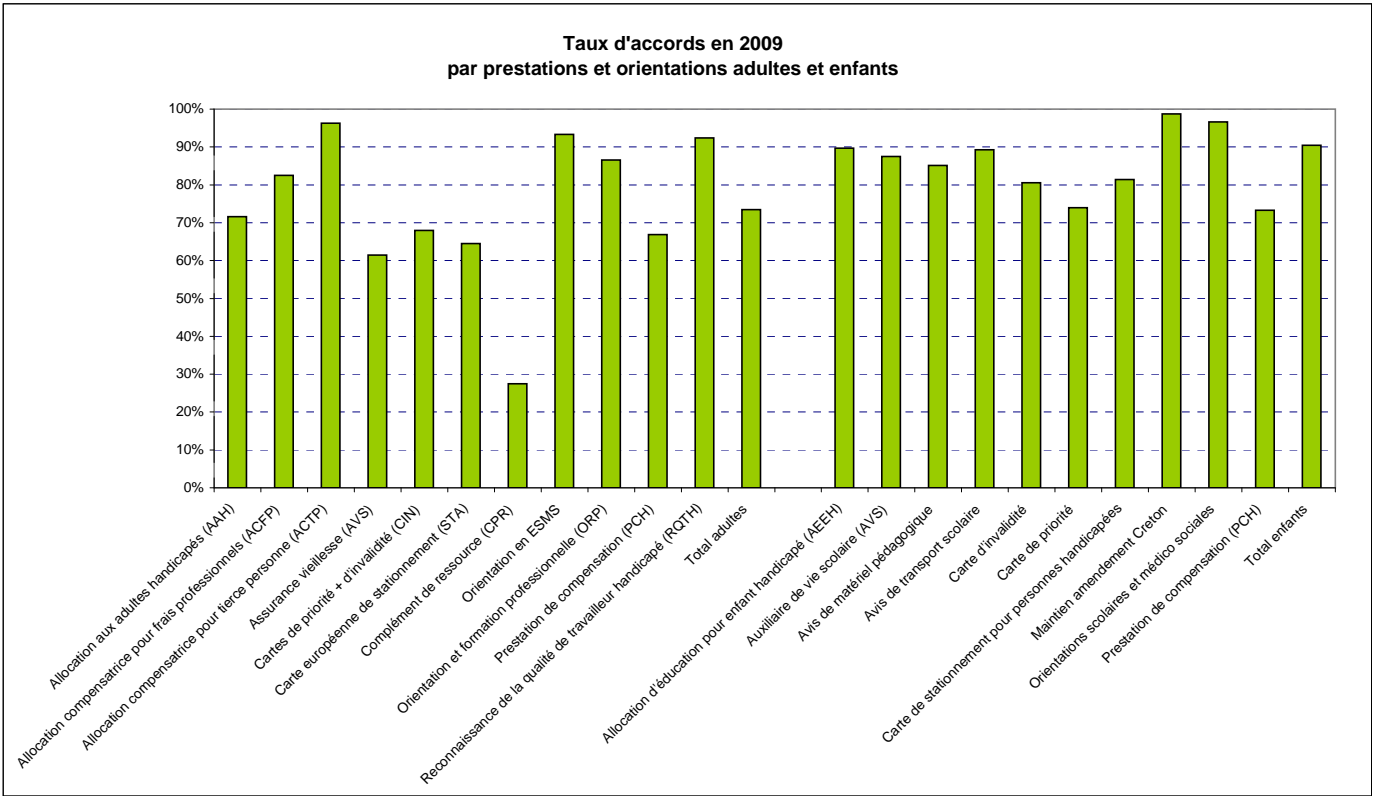
■ Présence d'un médiateur
□ Pas de médiateur nommé

Part des recours dans le total des décisions prises en 2009
- Echantillon : 56 MDPH

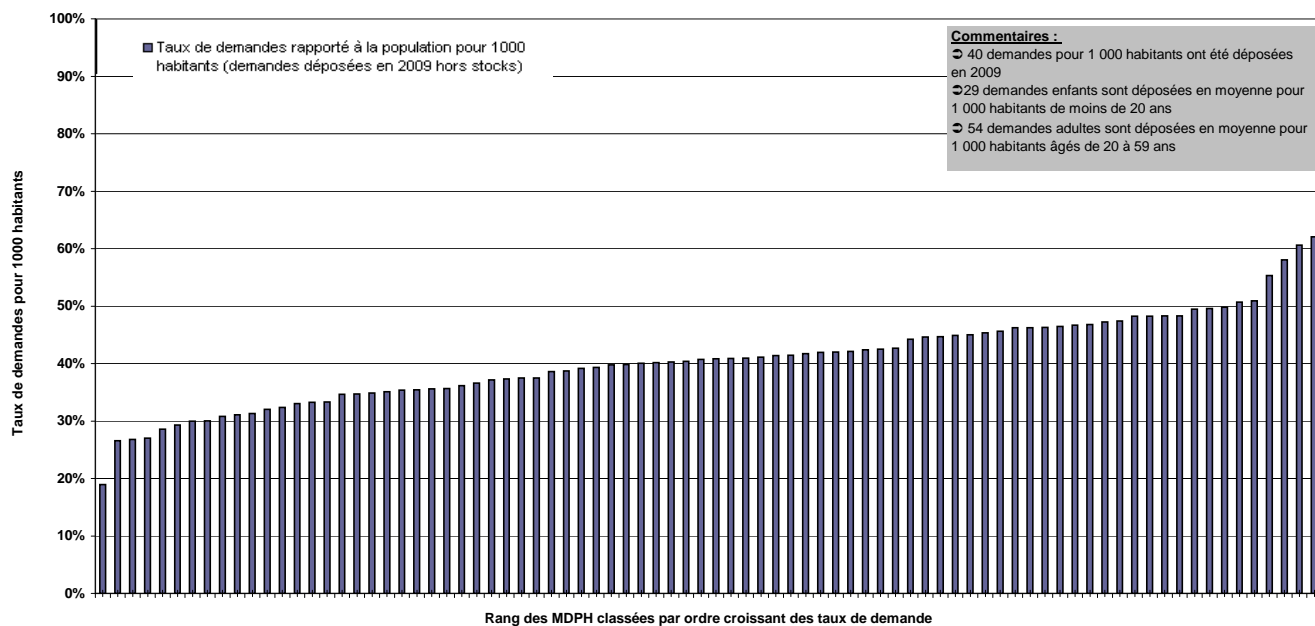


Part des recours contentieux dans le total des recours déclarés en 2009
- Echantillon : 56 MDPH

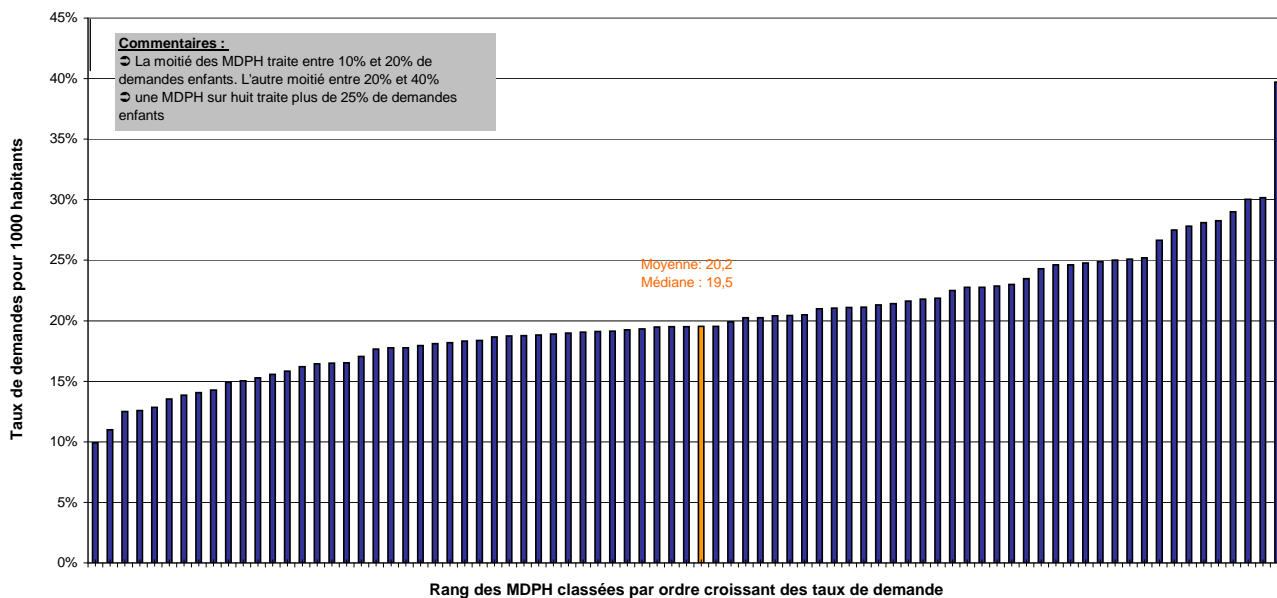




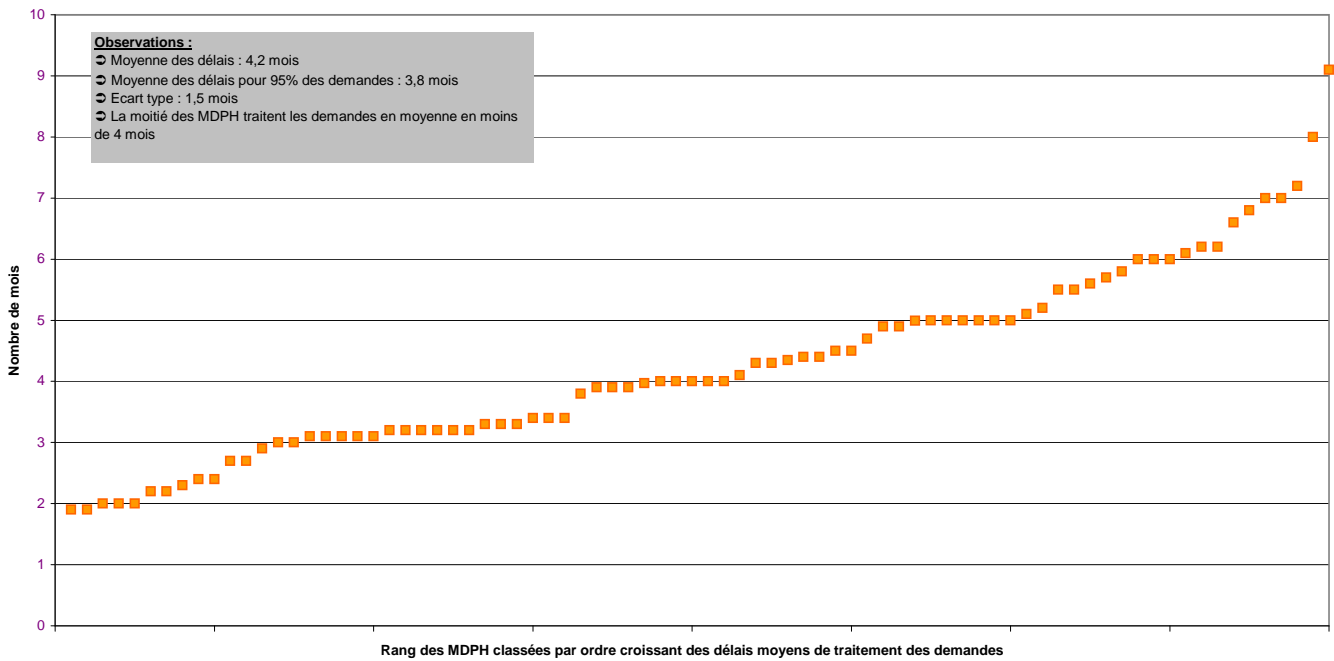
Le taux moyen de demandes pour 1 000 habitants varie de 18 à près de 62 selon les MDPH
- Echantillon : 82 MDPH



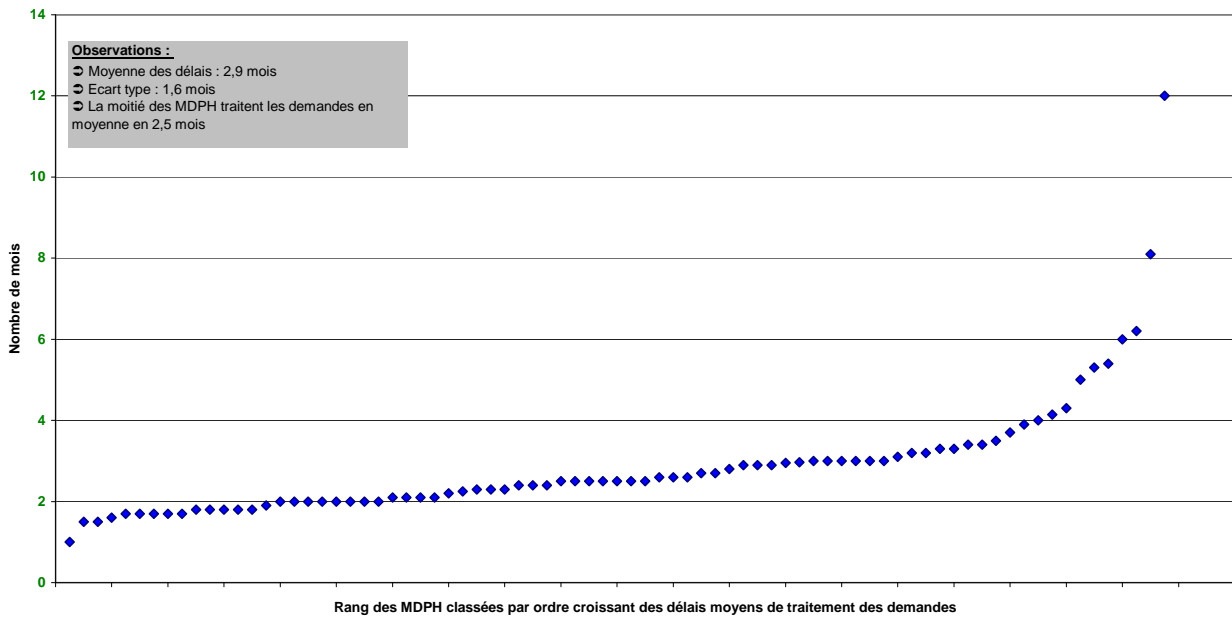
La part des demandes enfants dans le total des demandes déposées en 2009 varie de 10% à 40%
En moyenne, elle est de 20%
- Echantillon : 80 MDPH



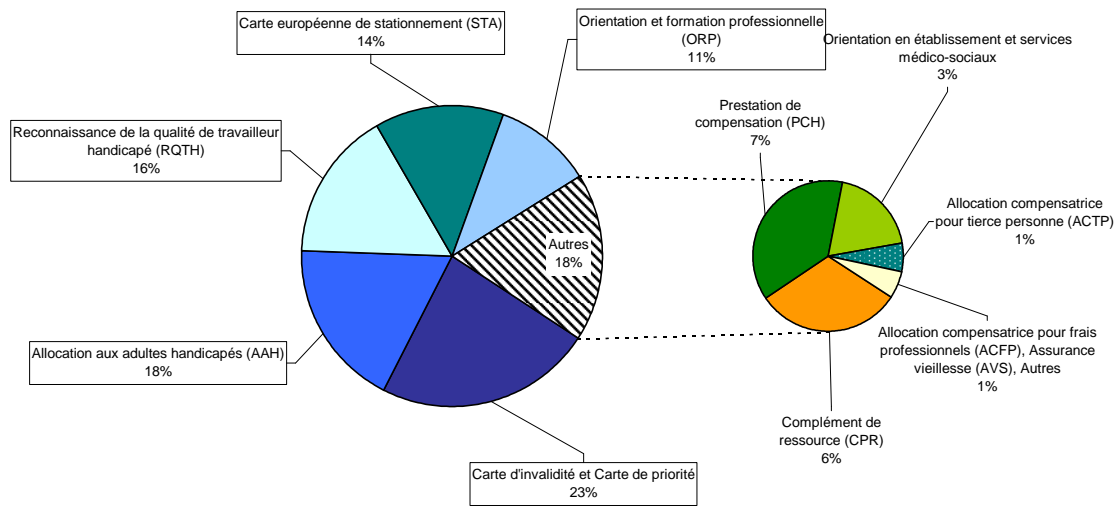
Délais moyen de traitement des demandes 'adultes' en 2009
- Echantillon : 80 MDPH



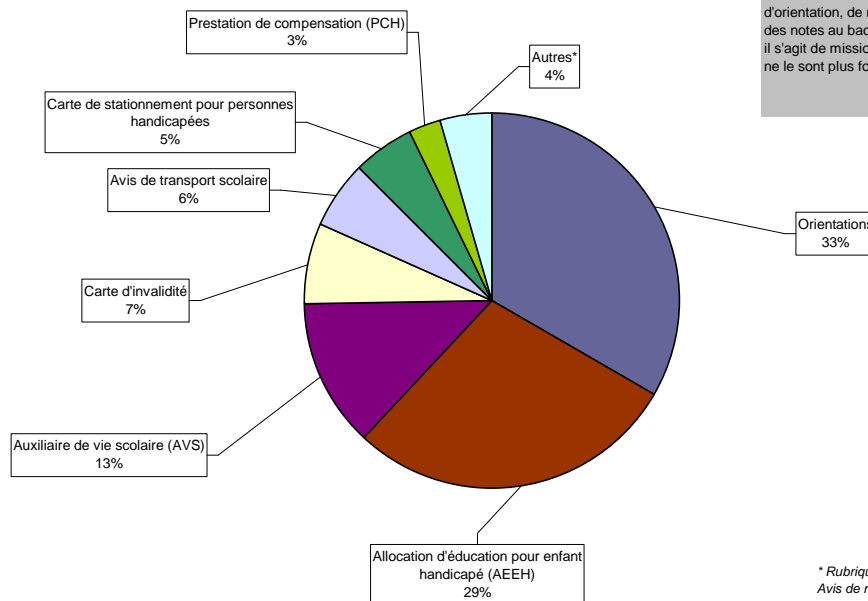
Délais moyen de traitement des demandes 'enfants' en 2009
- Echantillon : 79 MDPH



Répartition des demandes adultes déposées en 2009
- Echantillon : 76 MDPH



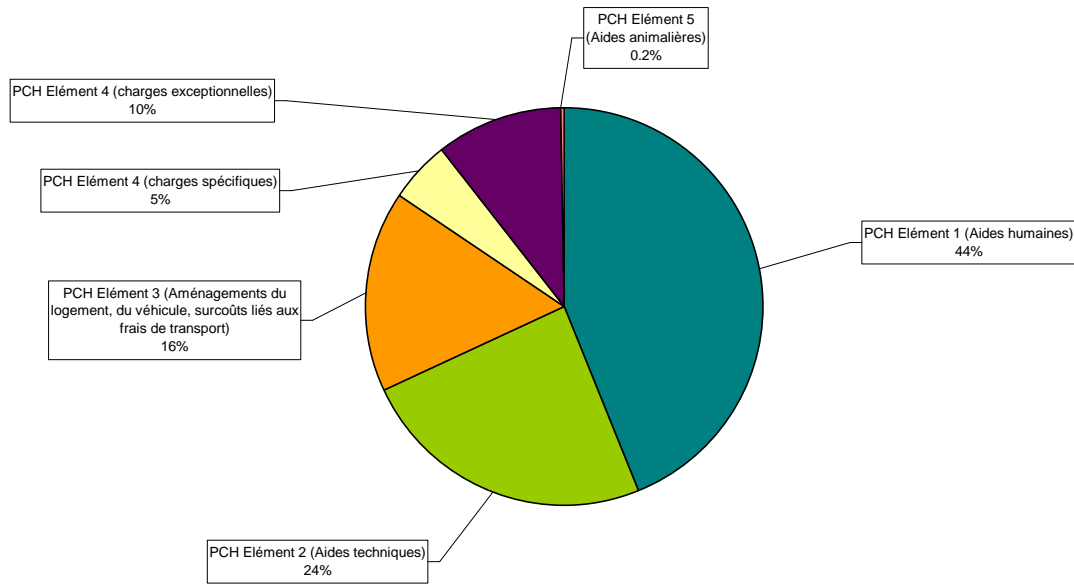
Répartition des demandes enfants déposées en 2009
- Echantillon : 79 MDPH



Les avis d'aménagement d'examen, de scolarité, d'orientation, de maintien Creton et de maintien du bénéfice des notes au bac ont été exclus de l'analyse de répartition car il s'agit de missions traitées par le passé en CDES mais qui ne le sont plus forcément dans les MDPH

* Rubrique *Autres* : Maintien d'aménagement Creton, Avis de matériel pédagogique, Cartes de priorité

Répartition 2009 des éléments de la PCH* accordés en volume
- Echantillon : 75 MDPH



* Répartition calculée sur le champ des prestations de compensation accordées aux adultes

Données de montants par élément de la prestation de compensation accordé en 2009
- Moyenne des montants moyens

